

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE

Entre les soussignés,
ASBL VEF (Viroinval Espoir et Fraternité), le bailleur et le locataire

Nom de l'association ou du groupe	
Nom et prénom du responsable	
Adresse e-mail	
Numéro de GSM	
Date et heure de début (18h) et de fin (à préciser)	
Activités prévues	

(à compléter en lettres majuscules)

Les parties conviennent de ce qui suit :

Article I : désignation des locaux et conditions tarifaires

Le présent contrat concerne la salle dénommée « VEF » située **rue du calvaire, 19 à 5670 Nismes** ainsi que ses dépendances à savoir : la salle, le réfectoire, la cuisine, les sanitaires et l'extérieur.

Aucun autre local ne peut être utilisé sans l'accord préalable du bailleur et aucune sous location ne peut être autorisée.

Possibilité de dormir sur place : 5.00 €/pers./nuit

Durée	Tarif	Votre choix	Compris dans le tarif : - vaisselle - cuisine professionnelle - ustensiles de cuisine - nettoyage
48 h	350.00 €		
Lits	5.00 €/pers.		

La réservation **est effective après** réception du montant de la location sur le compte **BE68 360-0860224-34** avec la communication : Nom + dates de réservation

Conditions d'annulation :

Plus de 90 jours avant la location	Un forfait de 100 euros sera prélevé pour frais administratifs et vide locatif
Entre 90 jours et 46 jours avant la location	50 % du montant vous sera remboursé
Entre 45 jours et 30 jours avant la location	25 % du montant vous sera remboursé
Entre 29 et 15 jours avant la location	10 % du montant vous sera remboursé
En dessous de 14 jours avant la location	0% du montant vous sera remboursé

Le remboursement sera effectué dans les 2 semaines après réception de votre annulation par e-mail.

Article II : Charges et Caution

Une caution de 100 euros sera à verser sur le compte au moins 7 jours avant la date de la réservation.

En supplément du prix de la location, voici les charges qui vous seront facturées :

- Mazout de chauffage : 0.98 €/l
- Électricité : 0,50 €/kw
- Gaz : 7,50 €/séjour
- Eau : 6.00 €/m³
- Lave-vaisselle 0.70 €/dose de savon
- Assurance : 10.00 €/location
- Taxe poubelles 2.50 €/séjour
- Taxe communale 1.00 €/personne/jour

Si le montant de la facture dépasse le montant de la caution, le solde doit être réglé **dans un délai de 2 semaines sur le compte bancaire** à compter de la date de ladite facture.

En cas de solde en faveur du locataire, ce dernier sera reversé sur son compte dans le même délai.

En cas d'inflation supérieur à 10% entre le moment de la réservation et l'événement, le prix des charges pourrait être revu à la hausse et vous en seriez informé immédiatement par mail.

Article III : équipements mis à disposition du preneur

Salle :

- 50 tables
- 200 chaises

Cuisine

- 1 congélateur
- 1 chambre froide
- 2 friteuses
- 2 cuisinières
- 1 autocuiseur
- 1 bain-marie
- 1 lave-vaisselle
- 200 flûtes et verres à vin
- 200 couverts
- 200 assiettes (plates, creuses, à dessert)
- 200 tasses et sous-tasses

Le matériel devra être restitué en parfait état de propreté et de fonctionnement.

Prévoir des récipients afin de reprendre les restes éventuels.

Les déchets alimentaires uniquement peuvent être laissés dans un seau prévu à cet effet.

1 rouleau de papier toilette est prévu par wc, à vous d'en prévoir en supplément.

Veillez prendre votre propre huile de friteuse (2*12 litres)

Pour les déchets, le tri s'effectue de la manière suivante :

- PMC (sac bleu)
- Papier/carton (caisse en carton)
- Déchets alimentaires uniquement (seau blanc dans la cuisine)
- Autres déchets (sac noir)

Article IV : Remise en ordre des locaux

Pour la fin de la période de location, le locataire s'engage à remettre les tables et les chaises nettoyées au centre de la salle, le sol doit être balayé.

Il est interdit :

- de clouer,
- d'agrafer
- de punaiser dans les murs
- de fumer à l'intérieur de l'ensemble des bâtiments
- de faire du feu dans la cheminée
- de monter sur les tables
- de se pendre aux tirants de ferme de toit.

Tous les dégâts seront à charge du locataire.

Un état des lieux se fera à l'entrée et au départ par les deux parties et il sera annexé au présent contrat

L'heure de la remise des clés est à convenir par email.

Article V : Assurance

L'ASBL décline toutes responsabilités quant aux accidents ou incidents qui pourraient se produire dans la salle ou l'enceinte de la propriété, les organisateurs veilleront donc à couvrir leurs responsabilités civiles. De son côté, l'ASBL a pris une assurance locative couvrant les dégâts occasionnés par le locataire (incendie pas RC).

Article VI : Règlement de police et gestion en personne prudente et raisonnable

Afin de se conformer au règlement de police en vigueur dans l'entité de Viroinval, tout bruit intempestif de discothèque devra cesser à partir de 02h00 du matin. L'organisateur de la soirée engage sa responsabilité quant aux plaintes des voisins et aux poursuites judiciaires qui pourraient en résulter. Une affiche doit être apposée à l'entrée pour une soirée privée.

Les utilisateurs s'engagent à veiller à la bonne tenue et au respect de la moralité durant la durée de leurs activités dans les locaux, les litiges éventuels seront portés, selon la gravité, devant les tribunaux compétents .

Article VII : En cas d'incendie

Les portes « coupe-feu » doivent toujours rester fermées, des blocs d'éclairage sont posés au-dessus de chaque issue de secours.

Veuillez respecter cette consigne, il y va de votre sécurité !

Toute détérioration sera prise en compte.

En Conclusion :

L'ASBL VEF souhaite que votre moment de rencontre se déroule dans les meilleures conditions. Ce contrat vise à éviter toute mauvaise surprise pour les deux parties.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

En cas de contrat manuscrit, veuillez parapher chaque face de contrat.

Date : / /

Le preneur

Le bailleur

Contact en cas d'urgence :

Téléphone principal : 0471 77 46 25

Jean-Pierre Piton: 0494 45 25 44

Annexe 1

Relevé des charges

	Compteur de départ	Compteur de fin	Consommation	Prix	Montant
Mazout				*0.9757 e/l	
Electricité				*0.4 e/kw	
Gaz				*7.5 e/j	
Eau				*4 e/m3	
Savon				*0.7 e/dose	
Caution	charges. (Voir annexe 2 Etat des lieux)				-100 euros
Total					

Une facture de clôture vous sera envoyée dans la semaine.

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».

Date : / /

Le preneur

Le bailleur

Annexe 2

État des lieux d'entrée par rapport au dossier de référence (photos et inventaire).
(Un document sera rempli par les 2 parties au moment de la remise des clés et annexé au présent contrat.)

État des lieux de sortie